

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 18 BIS

N° 1273

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1273

présenté par  
M. Guédon, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 18 BIS**

Après le mot :

« environnement »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« dans sa rédaction résultant de la loi n°            du            portant engagement national pour l'environnement est complétée par un article L. 219-6-1 ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle et correction d'une référence.